

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.	Numéro de permis 2014977	Date d'inspection Le 18 avril 2024	
Nom de l'établissement Les Aventuriers de la Vallée		Numéro de téléphone (506) 848-6656	
Adresse 250A Quispamsis Road Quispamsis NB E2E 0R7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lorsque les enfants sont arrivés de l'école, ils ont été observés ranger leurs effets personnels et se diriger vers leur classe assignée.

Les enfants dans la salle 185 étaient observés jouer des joués avec des activités calmes comme lire des livres, jouer avec de la pâte à modelé, faire des casse-têtes et avec une activité de crème à raser et colorant alimentaire.

Les enfants dans la salle 191 ont été observés en train d'avoir une discussion de classe sur les différentes vacances que les enfants ont été sûrs, et où ils aimeraient aller à l'avenir. Observer l'éducatrice permettant aux enfants de quitter la discussion pour aller jouer s'ils ne souhaitent plus participer. Les enfants ont été observés en train de colorier, avec des Legos, en train de lire, joués au « Barbies », et au restaurant.

Dans la salle 192, l'éducatrice était observée en train de prendre une vidéo de certaines enfants pour des raisons de documentation. Les enfants ont été en train de jouer aux dinosaures, avec un autobus à partir de chaises de la classe, et ont utilisé leur jeu « Simon Air » comme leur volant.

Toutes les éducatrices ont été observées en train d'interagir et d'être attentives aux besoins des enfants au moment de l'inspection.

Les dossiers des éducatrices qu'étaient observés aujourd'hui étaient bien organisés et conformes aux règlements.

Le petit sofa jaune/brun situé dans la salle 192 ainsi que certains des plus grands oreillers sont tachés. Veuillez vous assurer qu'ils sont nettoyés, s'ils ne peuvent pas être correctement nettoyés, ils doivent être enlevés de la salle de classe. Un rappel, que selon les directives de la santé publique (Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives – annexe D), les meubles rembourrés devraient être aspirés au moins une fois par jour et plus fréquemment si nécessaire et nettoyé à la vapeur au

Commentaires généraux

moins 2 fois par année et en cas de contamination.

Observé certains dossiers du personnel comportant des vérifications qu'expirera cette année. Veuillez vous assurer de les faire renouveler aux fins de conformité.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 avril 2024

Date

original signé par
Ashlyn Blois

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 avril 2024

Date